

**Mécanicien de l'industrie textile/
Mécanicienne de l'industrie textile**

A

**Règlement
d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage**

du 7 février 1995

B

**Programme
d'enseignement professionnel (enseignement général)**

du 19 mai 1999

C

**Programme
d'enseignement professionnel (enseignement par branche)**

du 7 février 1995

Entrée en vigueur

1^{er} juillet 1999

Le texte de ce règlement et ces programmes d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

25 janvier 2000

Chancellerie fédérale